

ÉQUIPE DE FRANCE

Lorsque le Championnat d'Europe ou Championnat du Monde se déroule à l'étranger, la FFSAF crée une équipe de France qui combattra sous une seule bannière.

ATTENTION : les activités développées par la FFSAF n'étant pas officielles en France (c'est à dire non reconnues par le Ministère en charges des sports), le terme "*équipe de France*" ou "*sélection nationale*" sont impropres. Nous les utilisons ici pour une meilleure compréhension de tous.

RESPONSABLES DE LA SÉLECTION

Les sélectionneurs sont **Thomas Chariot** (Directeur technique de la FFSAF) et **Guillaume Andrieux** (Président de la FFSAF). A leur demande, l'avis des entraîneurs des clubs français peut être sollicité.

CONDITION DE SÉLECTION

■ A défaut d'autres tournois d'ampleur nationale, la sélection française est pour l'instant issue des **résultats du Tournoi d'Hiver** (se déroulant tous les ans le 2e weekend de janvier, à Champeix (63)). A la discrétion des sélectionneurs, les résultats d'autres compétitions se déroulant en France peut aider à rattraper d'autres combattants.

■ **Les vainqueurs de la catégorie "épée bouclier" seront convoqués en Équipe de France.**

■ Les 2^e ou vainqueur d'autres catégories de combat pourront être éventuellement appelés en fonction des capacités financières de la FFSAF.

■ **ATTENTION :** un combattant, même vainqueur au Tournoi d'Hiver, peut ne pas être proposés à la sélection nationale si les sélectionneurs considèrent que son comportement est en inadéquation avec l'esprit de groupe et l'image de la France que nous porterons à l'étranger.



Equipe de France 2018 à Minsk
4e au classement des nations

ENGAGEMENT DE LA FFSAF

■ La FFSAF est l'unique interlocuteur avec les organisateurs de la compétition et fait le lien avec les combattants, leurs familles pour les mineurs, et leurs clubs.

■ Les combattants sélectionnés seront pris en charge par la FFSAF : **frais d'engagement, hébergement, repas pendant la compétition, prêt de la tenue sportive**. Les frais de déplacement restent à la charge des combattants (avec une éventuelle aide de leur club).

■ En fonction des limites d'inscriptions qui pourraient être imposées par l'organisateur de la compétition, il est possible à des combattants français non sélectionnés de rejoindre l'équipe sur la base du volontariat. Après validation par les sélectionneurs nationaux, ils seront intégrés à l'Équipe de France mais sans être pris en charge financièrement.

ENGAGEMENT DU COMBATTANT

En acceptant sa sélection en Équipe de France, le combattant s'engage :

■ à se rendre disponible pour la durée complète de la compétition en pensant à prévoir les temps de déplacements (à toute fins utiles, la FFSAF fournira une convocation),

■ à prévenir les sélectionneurs dès que possible au cas où une blessure ou autre problème puisse mettre en péril sa participation à la compétition,

■ à concourir dans toutes les armes demandées par les sélectionneurs,

■ faire son possible pour participer au stage équipe de France se déroulant quelques semaines avant la compétition,

■ suivre les consignes de préparation physique et technique que lui transmettront les sélectionneurs.

■ Pour les combattants mineurs, les familles s'engagent également à mettre leur enfant dans de bonnes conditions de préparation (assiduité aux entraînements, soutien moral...).

ENGAGEMENT DES CLUBS

En présentant ses combattants au Tournoi d'Hiver, le club s'engage en cas de sélection :

■ à maintenir un haut niveau de préparation en collaboration avec les sélectionneurs nationaux,

■ à les aider, en fonction des capacités financières du club, à financer leur déplacement.